

Délibération DEL-B-2026-025

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 FEVRIER 2026

A BRESSUIRE SAINT-PORCHAIRE, POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à 17h00, le Bureau communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (20) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Claire GINGREAU pouvoir à Yves CHOUTEAU, Gilles PETRAUD pouvoir à André GUILLERMIC,

Absents (6) : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Claire GINGREAU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 11-02-2026

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

STRATEGIE ET PARTENARIATS

Associations - Subventions pour manifestations d'intérêt communautaire : attributions 2026

Vu l'article L5211-10 du code général des Collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président par laquelle le conseil a délégué au Bureau toutes décisions en matière de Partenariats et attribution de subventions : « Attribution de subventions liées à des manifestations ponctuelles d'intérêt communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) » ;

Considérant les demandes de subventions reçues des associations ;

Considérant que selon l'inscription des crédits au Budget Primitif 2026 il y a lieu d'attribuer les aides 2026 aux manifestations portées par des associations.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux manifestations suivantes pour l'année 2026.

BÉNÉFICIAIRE	MANIFESTATIONS	DATES DES MANIFESTATIONS	VERSÉ EN 2025	BP 2026
Tennis Club de Bressuire	Tournoi International Masculin	12 au 19 janvier 2026	3 500,00 €	3 500,00 €
	Tournoi Top 10/12	Entre le 1er janvier et le 31 octobre 2026	3 500,00 €	3 500,00 €
Tour Cycliste 79	Tour Cycliste 79 (Étape La Forêt-sur-Sèvre > Bressuire)	11 juillet 2026	7 250,00 €	7 250,00 €
Les Vendredis de l'Été	Remp'arts Festival	23 et 24 mai 2026	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL			16 250,00 €	16 250,00 €

Le bureau communautaire est invité à :

- approuver l'attribution des subventions 2026 comme mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- imputer la dépense au budget général 2026, chapitre 65 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président
Communauté d'Agglomération
du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,




24 FEV. 2026

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le

24 FEV. 2026

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou
publication.